



Recommandations aux réseaux 1/2

Il convient de :

- S'intéresser et connaître l'offre de soins psychiques dans le champ de la cancérologie et des soins palliatifs sur le ou les territoires de santé du réseau
- Favoriser le recrutement de psychologues salariés au sein des réseaux
- S'assurer de la cohérence du parcours professionnel du psychologue salarié au regard du champ de la psycho-oncologie et/ou des soins palliatifs
- Permettre ainsi, la mise en place de coordination des soins psychiques et fournir un interlocuteur référent aux psychologues libéraux comme pour les autres professionnels de santé, offrir la parité



Recommandations aux réseaux 2/2

- Il convient de penser l'organisation de la prise en charge psychologique avec les compétences adéquates
- En l'état actuel, il existe une telle disparité dans le nombre de séances accordé aux patients et à son entourage au titre des dérogations tarifaires, que nous ne pouvons pas faire de recommandation autre que celle autorisée par la clinique, c'est-à-dire, selon les manifestations de la souffrance psychique des patients et de leurs proches.



Recommandations aux psychologues salariés des réseaux 1/2

Il convient de :

- Se familiariser avec le cadre institutionnel du réseau.
- Se référer à l'existant en matière de formation spécifique dans les champs de la psycho-oncologie et des soins palliatifs : DU, DIU, formations EFEC et des CLCC, les séminaires extra-universitaires.
- Garantir que la singularité et la subjectivité au cœur du soin psychique puissent être préservées en accord avec la nécessité des échanges justifiée par l'exercice au sein d'un réseau (secret partagé, transmission, fiche de liaison, dossier partagé...)
- Permettre de soutenir et d'éclairer la compréhension des autres professionnels sur leur pratique.



Recommandations aux psychologues salariés des réseaux 2/2

Il convient de :

- Faire valoir l'importance de l'accès aux soins psychiques pour les patients et leur proche auprès de l'équipe salariée du réseau et de tous les acteurs de soin et du social du territoire.
- Sensibiliser les autres professionnels à la souffrance psychique.
- Développer et animer le groupe des psychologues libéraux :
 - Solliciter les psychologues libéraux en fonction de leur enregistrement aux services de la DDASS (N°ADELI), de leurs intérêts pour les champs de la psycho-oncologie et les soins palliatifs et de leur motivation pour le travail au sein d'un réseau.
 - Leur permettre de bénéficier de nouveaux repères théoriques et cliniques en mettant à leur disposition un lieu d'analyse des pratiques et des formations pluridisciplinaires sur : La maladie somatique
Les traitements; L'impact psychosocial ; La prise en charge de la douleur; Les questions éthiques



Recommandations aux psychologues libéraux

Il convient de :

- S'informer sur le cadre institutionnel du réseau.
- S'informer sur l'interlocuteur « référent » et si il existe le psychologue salarié
- S'informer sur les particularités du travail en réseau : entre autres : sur le circuit de la demande de l'intervention du psychologue, sur les modalités de transmissions, sur les liens avec les autres professionnels et avec ses pairs.
- S'informer sur les formations dispensées par le réseau et y participer.
- Participer au groupe d'analyse des pratiques s'il existe.
- Acquérir de nouveaux repères cliniques et théoriques dans : le champ de la psycho-oncologie, les soins palliatifs, les pratiques au domicile, le suivi des proches.